



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250219-470-2025-BF
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs des données issues du Budget primitif.

Le budget primitif 2025 est voté avec reprise anticipée des résultats. L'affectation anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le trésorier. Lors du vote du compte financier unique, les résultats seront définitivement arrêtés.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité,
- Les dotations,
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses,
- Le résultat de fonctionnement reporté

Pour l'exercice 2025, un montant de 6 553 335.91 € est prévu pour les recettes de fonctionnement. Elles ont été réalisées à hauteur de 6 514 996.79 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
R	6 112 219 €	5 934 515 €	6 514 997 €	6 553 336 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	697 878 €	953 297 €	953 297 €	1 637 086 €
013 - Atténuations de charges	20 206 €	16 500 €	19 084 €	15 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 642 €	5 000 €	4 910 €	10 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	526 001 €	344 700 €	644 690 €	468 935 €
73 - Impôts et taxes	803 843 €	739 460 €	1 003 150 €	839 820 €
731 - Fiscalité locale	1 897 544 €	1 957 660 €	1 955 904 €	2 021 300 €
74 - Dotations et participations	1 598 120 €	1 506 738 €	1 500 738 €	1 258 135 €
75 - Autres produits de gestion courante	300 353 €	346 050 €	365 760 €	229 500 €
76 - Produits financiers	2 €	0 €	3 €	0 €
77 - Produits spécifiques	201 830 €	0 €	2 351 €	0 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	57 800 €	65 110 €	65 110 €	73 560 €

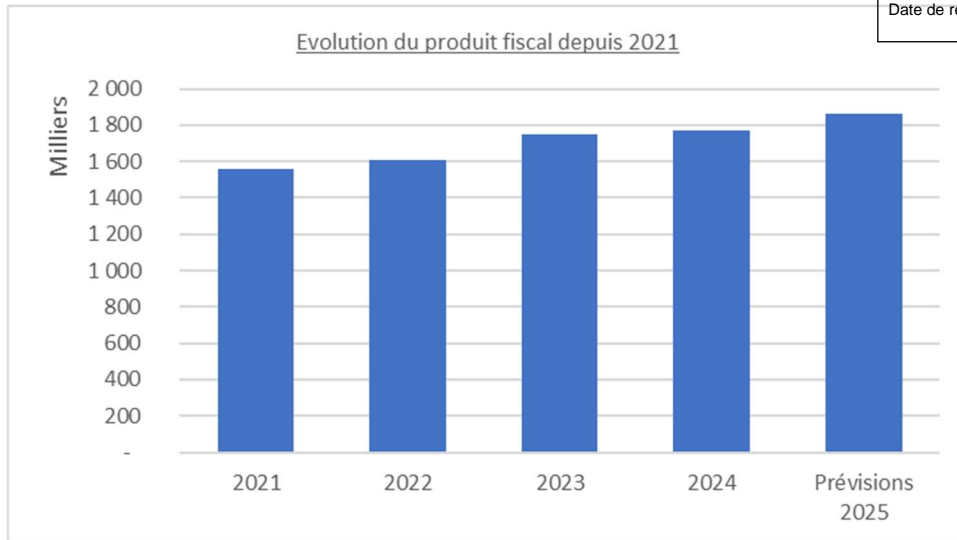
Fiscalité directe :

Cette année, l'état prévoit une revalorisation des bases fiscales de 1.7 % (+ 3.9 % en 2024).

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué sur Sainte-Marie aux Mines depuis 2018. Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2 % cette année. Cette augmentation générera un produit fiscal supplémentaire d'environ 36 700 €.

Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 1 864 200 € (y compris les compensations versées par l'État).

L'état 1259 fixant les bases de la fiscalité parviendra en Mairie dans la 1^{ère} quinzaine de Mars. Les montants seront ajustés par décision budgétaire modificative lors du vote des taux. Pour rappel, la date limite du vote des taux de fiscalité est fixée au 15 avril 2025 (article 1639 A du code général des impôts).



Evolution des taux d'imposition depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Taxe Habitation Résid. Secondaires	11,43 %	11,43 %	11,43 %	11,43 %	11,66 %
Taxe Foncière Prop. Bâties	27,04 %	27,04 %	27,04 %	27,04 %	27,58 %
Taxe Foncière Prop. Non Bâties	92,89 %	92,89 %	92,89 %	92,89 %	94,75 %

(taux moyens de la strate en 2023 : THRS 15,96 %, TFB 39,82 % et TFNB 52,79 %)

Dotations/attributions de compensations (versées par la CCVA)/Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et suite à la perte d'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), il est prévu d'inscrire au BP 2025 un montant égal à 0 pour ces deux dotations.

La publication des dotations doit intervenir dans la première quinzaine d'avril. Comme pour la fiscalité, les montants pourront être ajustés à ce moment-là.

Les attributions de compensation versées par la CCVA sont proposées à hauteur de 839 820 € réparties ainsi :

- attribution initiale : 601 860 €
- prélèvement FPIC : - 112 040 €
- reversement FPIC : 0 €
- participation aux frais de fonctionnement piscine + théâtre : 350 000 €

Notre ensemble intercommunal est éligible depuis 2021 au reversement du FPIC. Il est à la fois contributeur (comme les années précédentes) et bénéficiaire. Il a bénéficié en 2024 du reversement à hauteur de 222 304 € dont 55 245 € pour Sainte-Marie aux Mines. A ce jour, l'incertitude liée à l'éligibilité au reversement du FPIC nous conduit à ne pas l'inscrire au budget.

Produits des services, du domaine et ventes divers :

En 2025, le transfert de l'eau au SDEA génère une baisse dans ce chapitre (non refacturation du personnel du budget général au budget annexe de l'eau). Cette baisse est en partie compensée dans les charges de personnel (transfert de deux agents au SDEA)

Autres produits de gestion courante :

Le budget forêt a versé 80 000 € au budget principal en 2024 et le budget énergies renouvelables 56 000 €. Il est prévu pour 2025 des versements respectifs de 50 000 € et de 30 000 €.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité et principalement :

- Les charges à caractère général ;
- Les dépenses de personnel ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Le virement à la section d'investissement

Pour l'exercice 2025, il est prévu des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 6 553 335.91 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 4 423 585.52 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
D	4 936 310 €	6 180 515 €	4 423 586 €	6 553 336 €
011 - Charges à caractère général	1 627 475 €	1 720 296 €	1 357 689 €	1 462 210 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 592 377 €	2 696 860 €	2 496 580 €	2 742 500 €
014 - Atténuations de produits	8 742 €	0 €	0 €	0 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	840 064 €	0 €	1 549 626 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	347 480 €	150 300 €	136 757 €	165 300 €
65 - Autres charges de gestion courante	254 478 €	339 160 €	304 719 €	327 700 €
66 - Charges financières	40 194 €	55 000 €	46 990 €	77 000 €
67 - Charges spécifiques	454 €	305 475 €	8 739 €	150 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	65 110 €	73 360 €	72 112 €	79 000 €

Charges à caractère général :

Pour 2025, il est proposé d'augmenter ce chapitre de 104 521 € par rapport au réalisé 2024. Les principales fluctuations concernent :

- énergie : - 92 000 € ;
- entretien et réparation sur voiries et bâtiments : + 60 000 € ;
- primes d'assurances : + 22 000 € ;
- études et recherches de fonctionnement : + 58 000 € ;
- hausses liées à l'inflation ;
- prévision d'éventuelles pannes.

Charges de personnel :

Pour 2025, il est proposé une hausse de 245 920 € par rapport au réalisé 2024 avec les principales évolutions suivantes :

- prime pouvoir d'achat : - 22 000 € ;
- agents recenseurs : - 12 000 € ;
- augmentation des cotisations patronales (CNRACL...) : + 39 000 € ;
- mises à disposition : + 18 000 € ;
- mouvements de personnel : + 112 000 € ;
 - entrées : un électricien, un gestionnaire de salle, une chargée de mission PVD (poste vacant du 01/01/2024 au 31/10/2024) ;
 - sorties : transfert de deux agents au SDEA ;
- remplacements arrêts maladie : + 17 600 € ;
- Glissement Vieillesse Technicité (CVT) : + 30 000 € ;
- marge pour imprévus : + 50 000 €.

Les charges de personnel devraient représenter 56,68 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 (la moyenne des communes de même strate étant de 56,84 % selon la DGCL).

Autres charges de gestion courante :

En 2025, il est proposé d'appliquer une hausse d'environ 23 000 € qui concerne essentiellement le renouvellement de licences informatiques et une année complète d'adhésion aux brigades vertes.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts ;
- Le virement de la section de fonctionnement,
- Les écritures d'ordre (chapitre 040 et 041).

Pour l'exercice 2025, les recettes d'investissement sont proposées à 8 879 912,16 €, elles étaient réalisées à 2 390 225,69 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
R	1 107 032 €	3 714 827 €	2 390 226 €	8 879 912 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	238 634 €	238 634 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	840 064 €	0 €	1 549 626 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	122 000 €	0 €	122 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	347 480 €	150 300 €	136 757 €	165 300 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	9 900 €	9 900 €	3 500 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	212 911 €	274 112 €	276 345 €	538 325 €
13 - Subventions d'investissement	545 854 €	451 487 €	549 055 €	1 344 661 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	787 €	1 610 000 €	1 161 205 €	1 660 000 €
458202 - étude thermique bâtiments	0 €	18 330 €	18 330 €	0 €

Subventions d'investissement :

Les subventions attendues pour 2025 s'élèvent à 1 344 661 € réparties comme ainsi :

- subventions école Aalberg : 1 148 269 €
- solde subvention opération « notre école faisons-la ensemble » Aalberg : 24 500 €
- subvention éclairage public LED versée par Territoire Energie Alsace : 7 408 €
- autres subventions figurant dans le tableau « dépenses d'équipement » : 164 484 €

Emprunts et dettes assimilées :

Ce poste comprend :

- un emprunt supplémentaire de 950 000 € pour faire face aux aléas rencontrés lors des travaux (mérule, capricornes, inflation...)
- un emprunt de 160 000 € pour l'acquisition d'une balayeuse
- un emprunt relais de 550 000 € qui sera remboursé au fur et à mesure de la perception du FCTVA (N+2).

Dotations, fonds divers et réserves :

On retrouve les recettes liées :

- au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 82 500 €
- à la taxe d'aménagement pour 1 500 €
- à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 454 325 €

Produits des cessions d'immobilisations :

On retrouve la recette liée à la cession de parcelles à l'institut les tournesols (délibération 371 du 12/03/2024)

Opérations patrimoniales :

Ce montant correspond à une écriture d'ordre qui a sa contrepartie en dépense d'investissement. Il s'agit des écritures comptables à passer pour régulariser les avances versées au mandataire délégué.

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- les immobilisations ;
- le remboursement des emprunts ;
- les opérations d'ordre (chapitre 040 et 041)

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant total de 8 879 912,16 €, elles étaient de 2 579 637,68 € en 2024.

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
D	868 397 €	3 714 827 €	2 579 638 €	8 879 912 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	75 213 €	0 €	0 €	189 412 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 642 €	5 000 €	4 910 €	10 000 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	9 900 €	9 900 €	3 500 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	281 441 €	501 000 €	479 337 €	269 540 €
20 - Immobilisations incorporelles	45 486 €	62 581 €	14 585 €	57 974 €
21 - Immobilisations corporelles	103 889 €	402 404 €	151 353 €	372 102 €
23 - Immobilisations en cours	353 727 €	2 733 942 €	1 919 553 €	4 480 884 €

Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette pour 267 000 € et le remboursement de cautions pour 2 540 €

Immobilisations (chapitres 20 - 21 et 23) :

Les immobilisations 2025 se décomposent ainsi :

- restes à réaliser : 264 913 €
- autres immobilisations (voir détail ci-dessous) : 4 646 047 €

Restes à réaliser

OBJET	MONTANT
BALAYEUSE ASPIRATRICE ET LAVEUSE BUCHER CITYCAT	194 454,74 €
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	16 544,02 €
REPRISE VOIRIE POUR RENFORCEMENT VIRAGE FENARUPT	14 402,20 €
LOGICIEL GESTION DES TEMPS KELIO PRO	12 066,00 €
ACHAT DE LIVRES PROJET NEFE ECOLE AALBERG	6 658,98 €
ETUDE GLOBALE AUTOUR DE L'ECOLE DE LATTRE	5 760,00 €
DESARTIFICIALISATION COUR ECOLE DE LATTRE	2 540,16 €
SUPPORTS VELO BOIS/METAL	5 696,40 €
MATERIEL INFORMATIQUE	2 290,45 €
HONORAIRES MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ACCESSIBILITE	1 728,00 €
ASPIRATEUR FEUILLES	1 113,12 €
RELIURE DES DELIBERATIONS DE 2016 A 2022	1 212,98 €
PLANTES VIVACES	445,90 €
TOTAL	264 912,95 €

Investissements 2025

NOM DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT TTC	SUBVENTION	RESTE A CHARGE
Ecole Mado (ancienne école De Lattre)	Remise à niveau (cour avant, accessibilité, sécurisation 1ère tranche fonctionnelle) : études + travaux	120 320 €	69 050 €	51 270 €
Ecole Mado (ancienne école De Lattre)	Opération : "notre Ecole faisons-la ensemble"	12 000 €	8 400 €	3 600 €
Ecole Aalberg	rénovation : fin des travaux	2 857 834 €	1 148 269 €	1 709 565 €
Ecoles Aalberg et Mado	Equipement pédagogique	3 600 €		3 600 €
Mairie	Accessibilité, sécurisation : études et commencement travaux	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Services Techniques Municipaux	Aménagement de la cour et des abords : études et	162 597 €	23 236 €	139 361 €
	Remplacement porte d'entrée	5 405 €		5 405 €
	Changement du rez de chaussée 4 fenêtres	1 341 €		1 341 €
Cité scolaire et rue Untergrumbach	Aménagement des abords de la Cité Scolaire et rue Untergrumbach : études et commencement travaux - phase 1	78 590 €	14 648 €	63 942 €
Etudes complémentaires voiries	auscultation de l'état des voiries + plan de gestion urbaine de proximité	15 000 €	2 500 €	12 500 €
Ponts	Réfection ponts	50 000 €		50 000 €
Travaux conservatoires patrimoine		652 000 €		652 000 €
Aménagement espaces publics	Rue Reiber, parvis ancien DIA,...	403 600 €		403 600 €
2 feux tricolores	Feux tricolores passant au vert lorsque les limitations de vitesse sont respectées (rue Clémenceau, Fertrupt)	36 000 €	12 000 €	24 000 €
Pilotage et gestion des chaudières		48 000 €		48 000 €
PVD plan guide	part ville 2 zooms/secteurs intervention opérationnelle : centre ville (ex ilot démonstrateur), entrée ville ou Osmont	18 000 €	7 500 €	10 500 €
	Etude habitat léger St Michel (étude d'aménagement)	6 000 €	2 500 €	3 500 €
	Démarche participative et concertation autour de l'ORT	10 920 €	4 550 €	6 370 €
Piscine	Autolaveuse	6 600 €		6 600 €
Théâtre	Toiture	6 000 €		6 000 €
Marché couvert	Toiture : dernière tranche d'étanchéité	30 000 €		30 000 €
Vestiaires stade	Changement des portes + contrôle d'accès	3 500 €		3 500 €
Atelier	Outils	1 500 €		1 500 €
Illuminations Noël	Fourniture illumination de Noël	10 000 €		10 000 €
Cimetière d'Echery	Remplacement de la porte des WC cimetières	900 €		900 €
Mise aux normes PARAFoudre(Veritas)	Théâtre, St Pierre, Madeleine, St Louis, Mairie, PP1	4 000 €		4 000 €
Mise aux normes PARATONNERES(Veritas)	Suppression de 3 têtes radioactives	30 000 €		30 000 €
Vidéosurveillance	Remplacement serveur	3 600 €		3 600 €
Prévention	Plate-forme individuelle roulante légère (mairie + services techniques)	3 240 €		3 240 €
Espaces verts - végétalisation	Arbres (remplacement de 4 arbres en ville) + mise en place	5 000 €		5 000 €
Espaces verts - fleurissement	Bacs et pots pour remplacement Centre ville	2 000 €		2 000 €
Espaces verts	Barre de coupe pour la prairie fleurie (à adapter sur porte outils)	2 000 €		2 000 €
Voirie	Panneaux de signalisation + mâts de panneaux (remplacement à la demande - modification ou casse, création place PMR)	5 000 €		5 000 €
Informatique	Mise en place Office 365 - Fin des mises à jour de	3 500 €		3 500 €
	Remplacement PC win 10 (fin mise à jour sécurité) - 4 PC	5 000 €		5 000 €
	Continuité services TOIP	3 000 €		3 000 €
TOTAL		4 646 047,00 €	1 312 652,51 €	3 333 394,49 €